Saint-Quentin le 2 Avril 2020

A Monsieur l’I.A.-DASEN de L’ Aisne

A Monsieur le Préfet de L’ Aisne

A Monsieur le représentant des maires ruraux de l’Aisne

Aux maires et élus des communes de Saint- Quentin, Gauchy, Laon, Soissons, Chauny, Tergnier, Villers-Cotterêt, Hirson Château-Thierry, Bohain en Vermandois

Objet : Demande de moratoire sur la carte scolaire dans le département de l’Aisne

Au-delà du contexte de crise sanitaire majeure qui ne permet pas la réunion in situ des instances, il est difficile, pour ne pas dire impossible, d'avoir aujourd'hui une lisibilité précise de l'étendue des conséquences délétères du confinement et de la fermeture des établissements scolaires et universitaires, dont par ailleurs, la durée reste encore à ce jour indéterminée.

Nous pouvons d'ores et déjà constater que le confinement prolongé, s'il est indispensable d'un point de vue sanitaire, n'est évidemment pas sans grave conséquence sur la scolarité des élèves, notamment les plus fragiles.

Les enseignant.es s'engagent pleinement (et aussi les parents...) pour assurer, dans la plus grande improvisation et sans le soutien adéquat de leur institution, un lien avec les familles et une relation pédagogique minimale avec les élèves. Malgré cela, les inégalités sociales dont celle de la fracture numérique, sont en train de renforcer les inégalités scolaires contre lesquelles les enseignant-e-s se battent d'ordinaire au quotidien dans leur classe et tentent toujours d’amoindrir dans cette situation de confinement.

C'est pourquoi, les conditions de la reprise scolaire, en cette fin d'année, mais aussi les conditions de scolarité et donc de travail des enseignant-e-s des écoles, collèges et lycées tout au long de l'année prochaine, seront absolument déterminantes pour « mener la guerre » aux inégalités qui se seront inéluctablement et davantage creusées. Notre département plus que les autres doit mener une lutte sans merci pour réduire les inégalités scolaires.

Par ailleurs, le ministre a spécifié lui-même qu’il n’y aurait pas de fermeture dans le rural sans accord des maires (commune de moins de 5000 habitants) Cela signifie que les maires des petites communes sont directement exposés dans le cas de fermetures de classes envisagées sur leur territoire, et ceci dans un contexte d’élections municipales inachevées. Nous rappelons par ailleurs que le devoir de réserve ne s’impose qu’au directeur des services pendant cette période électorale.

Les 10 communes de plus de 5000 habitants devraient à elles seules assurer les suppressions d’emplois dans le premier degré ? Sont-elles d’accord ? Ont-elles été consultées ?

Nous tenons à rappeler qu’à ce stade, il est très difficile de savoir comment se feront les inscriptions à l’école pour septembre prochain. Nul ne sait par ailleurs s’il y aura quelques mouvements de population à l’issue de la période de confinement ni même les conséquences sur les questions d’emplois.

Pour la FSU , La FNEC FP-FO, LE SGEN/CFDT, L’UNSA, La FCPE et L’UNAAPE,il n'est pas concevable d'accepter des suppressions de dotations dans notre département l'an prochain, dans le premier degré (retrait de 13 postes prévu). Nous demandons donc de surseoir à toutes mesures de carte scolaire qui mettraient plus encore les écoles les municipalités et les enseignant-e-s en difficulté dans l'exercice de leur métier et de leurs missions.

Pour la FSU , La FNEC FP-FO, LE SGEN/CFDT, L’UNSA, La FCPE et L’UNAAPE, il y aura urgence à répondre aux besoins nouveaux des établissements scolaires de notre département pour la rentrée prochaine.

Pour ces raisons, et afin que la rentrée scolaire puisse se préparer dans des conditions acceptables, nous demandons le report du CTSD après la crise sanitaire et l’abandon de toutes les fermetures de classes.

Plus généralement encore, de la même manière que ce désastre sanitaire met en lumière la place et le rôle indispensable des services publics pour faire face aux crises, il met à nu l’extrême dangerosité des politiques publiques qui les ont affaiblis ces dernières décennies. Nous demandons un plan d'urgence et d'ampleur pour la fonction publique dans ses trois versants (d’État, dont l’Éducation, Hospitalière et Territoriale), à savoir l’arrêt des suppressions de postes et la création de postes à hauteur des besoins.

A situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle en faisant appel à la sagesse des uns et des autres. Nous vous prions d’agréer monsieur l’IA-DASEN, monsieur le préfet, messieurs mesdames les maires élu(e)s des communes de plus de 5000 habitants l’expression de notre profond attachement au service public d’éducation.